



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE L'ACTION LOCALE
Service de la citoyenneté et des collectivités territoriales
Bureau de la Citoyenneté

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'article R 28 du code électoral ;

Vu la circulaire n° NOR : INTA1714249C du Ministre de l'intérieur en date du 11 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'ordre des panneaux d'affichage relatif aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 19 mai 2017 par le représentant de l'État.


Pour la 5ème circonscription

N°	NOM et Prénom du candidat	NOM et Prénom du remplaçant
1	Madame BUCHET Marion	Monsieur LOPES Jean
2	Monsieur NEIS Gérard	Monsieur PEISSEL-COTTENAZ Guy
3	Monsieur MORENVILLIER Philippe	Madame DELUCE Marie-Claude
4	Monsieur HUSSON Kévin	Monsieur MUNIER Rémi
5	Monsieur WINKENS Billy	Madame HANZO Nadine
6	Monsieur CANTERI Gilbert	Madame MAIRE Lysa-Mary
7	Madame WITT Lauranne	Monsieur BRETENOUX Patrick
8	Madame GELLY Christiane	Monsieur BETTIN Martial
9	Monsieur BARANGER Patrick	Madame FONTAINE Jacqueline
10	Monsieur ROY-MOREAU Jean-Philippe	Madame ROY Marie-Line
11	Monsieur POTIER Dominique	Madame HUOT-MARCHAND Martine
12	Monsieur BAUER Rodolphe	Madame PRIGNON Claire

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des maires du département ainsi qu'à chaque candidat.

Nancy, le 19 mai 2017

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Jean-François RAFFY